

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 6 MARS 2017, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin et Parise Cormier et messieurs Léopold Michel, Mark Cardwell, Réjean Morency et Robert Paquet.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Absent avec motivation : Monsieur Robert Pilote.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Rés. #17-47
Procès-verbal
du 06-02-17

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 6 février 2017, tel que rédigé.

Période de
questions

La période de questions débute à 20h03 et se termine à 20h27

Rés. #17-48
Comptes du
mois

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2017, au montant de 73 588,85 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #17-49
Compte du
mois -
règlement
#16-700

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2017 du règlement #16-700 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 285 000\$ pour en acquitter le coût, au montant total de 4 903.11 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #17-50
Quote-part
2017 -
PLUMobile

Considérant que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

Considérant que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2017, et que ces prévisions ont été adoptées le 17 novembre 2016 par résolution 2016-CA-32 de son conseil d'administration;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;



No de résolution
ou annotation

Considérant que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2017 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (Interne) – paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (Interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (Externe) – paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (Externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (Externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (Externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Considérant que la quote-part de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a été établie à 20 204,62 \$ représentant 6,31 \$ par habitant pour l'année 2017;

Considérant que le 6,31 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté;

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte de payer la quote-part pour l'année 2017, soit une somme de 20 204,62 \$ à PLUMobile.

Rés. #17-51
Rodéo Mont-
Sainte-Anne
Aide
financière

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal;

Attendu que la municipalité a reçu une (1) demande d'aide financière du Rodéo Mont-Sainte-Anne;

Attendu que le conseil municipal a rencontré le responsable du projet;

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour cette demande de subvention;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux autorisent l'attribution d'une subvention de 5 000 \$ au Rodéo Mont-Sainte-Anne. Le directeur des loisirs est autorisé à signer le protocole d'entente.

Rés. #17-52
Invitations
fournisseurs
2017 -
Asphaltage

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Asphalte : Pavage UCP Inc., Interblocs Blouin, Pavage SM Inc., Entreprise Gérard Godin, P.E. Pageau Inc., Pavage Rolland Fortier



No de résolution
ou annotation

Rés. #17-53
Invitations
fournisseurs
2017 -
Nettoyage
des rues

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Nettoyage de rues : Charles Trudel Inc., M & G Grenier Inc., Construction H.D.F.

Rés. #17-54
Invitations
fournisseurs
2017 -
Fauchage
d'herbe

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Fauchage d'herbe : Les Gazonniers du Cap, Déneigement Daniel Lachance Inc., Déneigement Ouellet Inc.

Rés. #17-55
Invitations
fournisseurs
2017 -
Matériaux
d'emprunt

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Matériaux d'emprunt : André Lachance Excavation et Terrassement Inc., Déneigement Daniel Lachance Inc., Les Entreprises LT Ltée, Alain Martineau Excavation Inc., Excavation Lafontaine.

Rés. #17-56
Invitations
fournisseurs
2017 -
Entretien
plates-bandes

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Entretien des plates-bandes : AquaBisson, Paysagiste Les Jardins d'Olivier

Rés. #17-57
Contrat
Transport
camp de jour

Attendu que la municipalité est allée en soumission pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2017;

Attendu que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Entreprises	Conformité	Transport régulier (a)	Transport spéciaux (b+c)	Total
Autobus Des Monts	O	18 375 \$	3 250 \$	21 625 \$
Autobus Beaupré	O	22 338 \$	6 182 \$	28 520 \$

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité accorde le contrat pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2017 à la firme Autobus Des Monts suivant la soumission déposée. Le directeur des loisirs est autorisé à signer le contrat.

Rés. #17-58
Comité Halte
paysage -
Projet
aménagement

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que la municipalité demande une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Développement Côte-de-Beaupré concernant la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale pour un projet d'aménagement du 4070, avenue Royale.



**No de résolution
ou annotation**

- Rés. #17-59
Trav. station
pompage rg
St-Nicolas et
réservoir de la
Reine
- Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
- Que la municipalité procédera aux travaux à la station de pompage au rang Saint-Nicolas et au réservoir de la rue de la Reine pour un montant de 10 653 \$ plus taxes, payable à partir du fonds de roulement et remboursable sur 2 ans.
- Rés. #17-60
Souper
bénéfice -
Télévision
d'ici
- Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;
- Que la municipalité inscrive madame Parise Cormier, mairesse, et monsieur Robert Paquet, conseiller, au souper bénéfice au profit de La Télévision d'Ici le 20 avril 2017 au restaurant Le Montagnais pour un montant de 95 \$ chacun.
- Rés. #17-61
Compte du
mois - Règl.
#13-639
- Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;
- Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2017 du règlement #13-639 (Décrétant l'acquisition et l'installation de débitmètres et prévoyant un emprunt de 249 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 8 619.68 \$ telles que présentées au Conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.
- Rés. #17-62
Demande
CPTAQ - 5463,
Royale
- Attendu la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (centre d'équitation thérapeutique) sur le lot 290-P du 5463, avenue Royale;
- Attendu l'absence d'impacts additionnels pour l'agriculture ou le milieu naturel étant donné que l'usage projeté est complémentaire à l'élevage de chevaux et est réalisé à même les aménagements existants (écurie);
- Attendu que l'homogénéité de la communauté dans un tel contexte n'est pas affectée;
- Attendu la faible possibilité d'utilisation de la section du terrain visé à des fins agricoles, culture du sol, en raison de la faible qualité du sol;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 février 2017, une recommandation favorable à cette demande;
- En conséquence :
- Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;
- Que les conseillers municipaux acceptent d'appuyer la demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec visant l'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture (centre d'équitation thérapeutique) sur le lot 290-P du 5463, avenue Royale.
- Rés. #17-63
Permis PIIA
- Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur le PIIA;
- Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 21 février 2017, des recommandations favorables à ces demandes de permis;



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
125, Portage des Mousses	Résidence unifamiliale isolée	#17-14
37, du Rocher	Revêtement extérieur	#17-15
52, des Granites	Résidence unifamiliale isolée	#17-16
3380, Royale	Construction d'une terrasse, rénovation de la façade, aménagement de l'enseigne	#17-18
255, du Lac D'Argent	Construction terrasse	#17-19

Rés. #17-64
Permis PIIA -
275 de la Reine
Agrandissement

Attendu la demande de permis pour l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 275, rue de la Reine;

Attendu que la zone Fr-005 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que la toiture de l'agrandissement a pour effet d'altérer son intégration avec l'existant;

Attendu qu'une nouvelle configuration de la toiture de l'agrandissement est souhaitée;

Attendu que l'aide du SARP est souhaitée;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 21 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux refusent la demande de permis d'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 275, rue de la Reine.

Rés. #17-65
Permis PIIA -
167, Turin -
Construction
neuve

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 167, rue de Turin;

Attendu que la zone VP-027 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans ont été déposés;

Attendu qu'une liste de matériaux et couleurs a été déposée;

Attendu que la volumétrie du bâtiment projeté ne s'harmonise pas adéquatement



No de résolution
ou annotation

avec les bâtiments voisins du secteur constitués majoritairement de 2 étages;

Attendu que la hauteur du bâtiment projeté est inférieure aux bâtiments voisins du secteur;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que lors de la réunion du 21 février 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à cette demande de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal refuse la demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 167, rue de Turin.

Explication et
consultation
sur une
dérogation
mineure - lots
50-10, 50-11,
50-12 et 50-
13

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction sur la rue de la Loutre, sur les lots 50-10, 50-11, 50-12 et 50-13, d'une habitation unifamiliale isolée située à une distance de 10 mètres de la limite des hautes eaux de la rivière et à une distance de 1 mètre de la limite arrière des lots alors que le règlement de zonage prescrit, aux articles 274, 272, 268, 265 et à l'annexe J, que le bâtiment principal doit être situé à une distance minimale de 20 mètres mesurée à partir de la limite des hautes eaux de la rivière et que la distance minimale exigée entre le bâtiment visé et la limite arrière du lot est de 9 mètres. À titre d'effet, il y aurait empiètement de 10 mètres du bâtiment à même la bande de protection riveraine et empiètement de 8 mètres à même la marge de recul arrière minimale.

47 personnes étaient présentes.

50% de plus que la limite permise, c'est beaucoup...

Que va-t-il arriver à la rivière?

La municipalité a peut-être besoin d'un rapport technique?

Devrait-engager une firme pour prendre une décision éclairée?

Les règlements ne sont pas appliqués concernant la bande riveraine.

Rés. #17-66
Adoption
Règl. #17-709

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-709 modifiant le Plan d'urbanisme (Règlement numéro 15-672) . Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #17-67
Adoption
Règl. #17-710

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et appuyé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-710 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement numéro 15-677). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #17-68
Adoption
Règl. #17-711

Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-711 modifiant le règlement de zonage (Règlement numéro 15-674). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.



No de résolution
ou annotation

Rés. #17-69
Adoption
Règl. #17-712

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et appuyé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-712 modifiant le Règlement de lotissement (Règlement numéro 15-675) . Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #17-70
Adoption
Règl. #17-713

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-713 modifiant le Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme (Règlement numéro 15-673) Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Rés. #17-71
Adoption
Règl. #17-714

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le règlement #17-714 décrétant des travaux de revitalisation du cœur du village et prévoyant un emprunt de 464 000\$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Contre: monsieur Léopold Michel

Pour: mesdames Parise Cormier, Louise Thouin messieurs Réjean Morency, Mark Cardwell, Robert Paquet.

Rés. #17-72
Gestion des
cours d'eau -
Personne
désignée

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux nomment monsieur Simon Théberge comme responsable de la gestion des cours d'eau au sein de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, en remplacement de madame Chantale Richard.

Rés. #17-73
Adoption du
rapport
d'activité 2016
du service
incendie

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu ;

Que le Conseil municipal adopte le rapport d'activité du service incendie pour l'année 2016.

Rés. #17-74
Entente
syndicats -
Lunettes
sécurité

Il est proposé par monsieur Mark Cardwell et unanimement résolu ;

Que la municipalité autorise monsieur François Drouin, directeur général, à signer l'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN) relative à l'achat de lunettes de sécurité pour les employés des travaux publics.

Rés. #17-75
Mandat de
représentation

Attendu que le 17 août et 10 décembre 2015, des permis de lotissement ont été délivrés pour subdiviser une partie du lot 279, le long du chemin de l'Abitibi-Price, en contravention avec la réglementation municipale;

Attendu que le 28 juin 2016, le propriétaire, M. Éric Morency a été avisé que la municipalité annulait les permis de lotissement émis sans droit, pour la subdivision des lots sur le chemin de l'Abitibi-Price, au cadastre;



No de résolution
ou annotation

Attendu que le 5 juillet 2016, l'arpenteur géomètre a été mis en demeure par la municipalité de procéder à l'annulation des lots au cadastre;

Attendu qu'à ce jour, les lots subdivisés n'ont toujours pas été annulés au cadastre tel que requis;

Attendu les articles 228 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que la municipalité a adopté le 5 décembre 2016 la résolution numéro 16-339 mandatant la firme Jolicoeur, Lacasse, avocats à entreprendre un recours en Cour Supérieure pour faire annuler la subdivision des lots 1044 et 279-10 à 279-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Féréol.

Attendu que Monsieur Éric Morency a fait signifier le 3 mars 2017 une requête introductive d'instance à la municipalité visant à faire annuler la résolution 16-339;

Attendu que la résolution 16-339 demeure en vigueur et est exécutoire jusqu'à ce qu'ils aient été modifiés, abrogés ou cassés par l'autorité compétente;

Attendu que la résolution 16-339 est présumé avoir été adopté de bonne foi et dans l'intérêt public;

En conséquence:

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que la municipalité confirme le mandat accordé à la firme Jolicoeur, Lacasse pour entreprendre un recours en Cour Supérieure afin de faire annuler la subdivision des lots 1044 et 279-10 à 279-19 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Féréol.

Que la municipalité mandate la firme Jolicoeur, Lacasse, avocats afin de représenter la municipalité dans la cause Éric Morency c. Municipalité St-Féréol-les-neiges portant le numéro 200-17-02-556-172;

Rés. #17-76
Mandat d'avis
juridique -
Gagné Letarte
et Associés

Il est proposé par monsieur Robert Paquet et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les services d'avis juridique à Me Laval Dallaire concernant la lettre de la fédération des employés et employés de services publics au sujet de l'Éco-Centre.

Rés. #17-77
Motion de
félicitations à
Alex Harvey

Il est proposé par madame Parise Cormier et unanimement résolu ;

Que la municipalité adresse une motion de félicitations à Alex Harvey pour sa victoire au championnat du monde de 50 km style libre le 5 mars 2017 à Lahti, en Finlande . La municipalité est fière de compter un champion mondial parmi ses citoyens.

Période de
questions

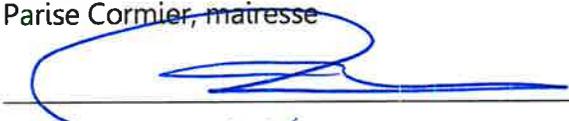
La période de questions débute à 21h05 et se termine à 21h30.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 21 heures 30.



Parise Cormier, mairesse



Martin Leith, secrétaire-trésorier